

M I N I S T E R E D E L ' E D U C A T I O N
DIRECTION GENERALE DE L'EVALUATION ET DES RESSOURCES DIDACTIQUES

S.E.S.A.M.E.

DIRECTION DE LA SANCTION DES ETUDES

LISTE DES EPREUVES SELON LES PROFILS OU LES PROGRAMMES DE FORMATION
PAR SECTEURS POUR TOUS LES CYCLES (70 A 94)

DATE : 94 12 08
HEURE : 18:44:00

PROJET : 099
PGM : SATSMG00
LISTE : 099-IMG-02

SECTEUR : 255000 MEUBLE ET CONSTRUCTION

PROGR: 1428 CHARPENTERIE-MENUISERIE

CLAS- SE	RE- GIME	UNI- TES	PREP. EPRV.	AUTOR. SPEC.	TYPE ENSEIG	CATEG. PREAL.	DIPLOME	APPLICATION DEBUT	MAJ DATE
*****	****	****	*****	*****	*****	*****	*****	*****	*****
2	090	NON	D.E.P.	1	D.E.P.	88G	91-06-20 M		

FORM
RES

02	09	255062	ECHAFAUDAGES ET OUVRAGES TEMP.	FP	02	C.S.	S/E	89A	91-06-03 M
10	255002	SANTE & SECURITE: CONSTRUCTION	FP	02	C.S.	S/E	89A	89A	90-11-07 M
11	255094	CROQUIS ET DESSINS	FP	04	C.S.	S/E	89A	89A	91-06-03 M
12	255263	ASSEMBLAGES ET EQUIPEMENT	FP	03	C.S.	S/E	90G	90G	91-06-20 M
13	255138	PLANCHERS ET MURS-CHARPENTE	FP	08	MIN.	S/E	90G	90G	91-06-20 M
14	255146	TOITURES	FP	06	C.S.	S/E	90G	90G	91-06-20 M
15	255155	ISOLATION, INSONORIS. ET VENTIL.	FP	05	MIN.	S/E	90G	90G	91-06-20 M
16	255165	FINITION EXTERIEURE	FP	05	C.S.	S/E	89A	89A	91-06-03 M
17	255177	FINITION INTERIEURE	FP	07	MIN.	S/E	90G	90G	91-06-20 M
18	255194	AMEUBLEMENT ET ACCESSOIRES	FP	04	C.S.	S/E	89A	89A	91-06-03 M
19	255207	ESCALIERS	FP	07	MIN.	S/E	90G	90G	91-06-20 M
20	255272	ESTIMATION ET PLANIFICATION	FP	02	C.S.	S/E	90G	90G	91-06-20 M
21	255234	DEMOLITION, RENOVAT., ENTRETIEN	FP	04	C.S.	S/E	90G	90G	91-06-20 M
22	255241	RECHERCHE D'EMPLOI	FP	01	C.S.	S/E	90G	90G	91-06-20 M

DATE : 94 05 11
HEURE : 08:31:04

M I N I S T E R E D E L ' E D U C A T I O N

PAGE: 1

PROJET: 099
PGM : SATSCMA
LISTE : 099-CM-02

S.E.S.A.M.E.

ASSEMBLEUR DES TRANSACTIONS SESAME
LISTE DES CARTES REJETEES

CODE TRANS- METTEUR	NO LOT	ORG. TRANSMIS	TX	CODE ORGANISME	CODE PERMANENT	CODE EPREUVE	MESSAGE
---------------------------	-----------	------------------	----	-------------------	-------------------	-----------------	---------

204000	8084	204000	76	204021	ABCD12345678	243062	E386-VALEUR TRANSMISE POUR LE CODE DE TRAITEMENT INVALIDE
--------	------	--------	----	--------	--------------	--------	---

CHAMP ERREUR: P

TX = 1...5...10...15...20...25...30...35...40...45...50...55...60...65...70...75...80
76204021ABCD12345678019394A 243062012E 1080P

76	204021	ABCD12345678	243AAA	E018-CODE D'EPREUVE NON NUMERIQUE
----	--------	--------------	--------	-----------------------------------

CHAMP ERREUR: 243AAA

TX = 1...5...10...15...20...25...30...35...40...45...50...55...60...65...70...75...80
76204021ABCD12345678019394A 243AAA012E 1078

76	204021	ABCD12345678	243062	E375-VALEUR DU TYPE DE SERVICE (ANCIENNE VALEUR) INVALIDE
----	--------	--------------	--------	---

CHAMP ERREUR: 5

TX = 1...5...10...15...20...25...30...35...40...45...50...55...60...65...70...75...80
76204021ABCD12345678019394A 243062015E 1082

TOTAL DES CARTES REJETEES POUR L'ORGANISME 3

TOTAL DES CARTES REJETEES POUR LE LOT TRANSMIS 3

Liste de disponibilité des messages (099-KW-01)

MINISTERE DE L'EDUCATION

DATE: 94 02 03
HEURE: 13 41 36

S. E. S. A.M. E.

PROJET: 099
PGM: SATSKW00
LISTE: 099-KW-01

LISTE DE DISPONIBILITE DES MESSAGES

ORGANISME RECEPTEUR: 204000 ORGANISME TEST
ORGANISME DESTINATAIRE: 204000 ORGANISME TEST
NUMERO DE LOT: 0196

NOMBRE	DISPONIBLES DEPUIS LE	RECUPERES LE	TRAITES LE
4	94 02 03		94 02 03
	MESSAGES REJETS DISPONIBLES SUR LA BANQUE DES MESSAGES		

*Messages de rejets au moment
de la transmission des données de sanction
de la formation professionnelle (FP)*

**MESSAGES DE REJETS AU MOMENT DE LA TRANSMISSION
DES DONNÉES DE SANCTION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (FP)**

E013

CODE PERMANENT ABSENT

CAUSE : Le code permanent n'apparaît pas.

ACTION : Le code permanent doit apparaître dans la transaction.

RÉF. : Section : 1.2.1
Champ : Code permanent

E018

CODE D'ÉPREUVE NON NUMÉRIQUE

CAUSE : Le code d'épreuve contient des caractères autres que numérique.

ACTION : Le code d'épreuve doit être numérique.

RÉF. : Section : 1.2.1
Champ : Code d'épreuve

E024

VALEUR TRANSMISE COMME RÉSULTAT À L'ÉPREUVE INVALIDE

CAUSE : Le résultat transmis est invalide.

ACTION : Le résultat à l'épreuve doit être soit numérique, soit « » (valeur en blanc), soit «SUC», soit «ECH», soit «EQU» ou «ABD».

RÉF. : Sections : 1.1, 1.2

E037

TRANSMETTEUR NON RECONNU PAR SESAME

CAUSE : L'organisme transmetteur ne correspond à aucun organisme public, hors réseau ou privé.

Toutes les transactions du lot transmis sont rejetées.

ACTION : Les trois premières positions de l'organisme transmetteur doivent être inférieures à «800 ou égales à 997» et les trois dernières positions doivent être égales à «000» ou supérieures à «499». Retransmettre le lot complet.

RÉF. : AUCUNE

E038

TRANSMETTEUR NON PERMIS POUR LE TRANSMIS

CAUSE : Le transmetteur de la carte de lot n'est pas autorisé à transmettre pour l'école indiquée dans la transaction.

Toutes les transactions du lot transmis sont rejetées.

ACTION : Pour qu'une transaction soit acceptée et considérée comme valide,

- le transmetteur de l'école doit être en blanc, OU
- le transmetteur de l'école doit être le même que le transmetteur de la carte de lot, OU
- le transmetteur de la carte de lot doit correspondre à l'organisme transmis, OU
- le transmetteur de la carte de lot doit être le même que le transmetteur de l'école.

Retransmettre le lot complet.

RÉF. : AUCUNE

E040

MODE TRANSMISSION NON PERMIS - TRANSMETTEUR

CAUSE : Toutes les données des stations (projets, *remotes*) n'apparaissent pas au SIO.
Toutes les transactions du lot transmis sont rejetées.

ACTION : L'organisme transmetteur doit être autorisé à transmettre.
La présence d'au moins un des champs suivants est requise : projet GRICS, projet COBA, projet autre, *remote* GRICS, *remote* COBA ou *remote* autre.
Retransmettre le lot complet.

RÉF. : AUCUNE

E044

NUMÉRO DE LOT DÉJÀ UTILISÉ

CAUSE : Le numéro de lot choisi a déjà été utilisé.
Toutes les transactions du lot transmis sont rejetées.

ACTION : La clé TRANSMETTEUR + NUMÉRO DE LOT ne doit pas avoir déjà été utilisée en FP ou en FG pour l'année en cours.
Retransmettre le lot complet.

RÉF. : AUCUNE

E046

LOT EXCÈDE 75 000 TRANSACTIONS FONCTIONNELLES

CAUSE : Le nombre de transactions fonctionnelles générées à partir du lot de transactions excède 75 000.
La 75 001^e transaction et les suivantes sont toutes rejetées.

ACTION : Répartir les transactions dans plus d'un lot.
Notez que deux transactions sur une même carte génèrent deux transactions fonctionnelles.
Retransmettre toutes les transactions au-delà de la 75 000^e transmise.

RÉF. : AUCUNE

E204

CODE PERMANENT INVALIDE

CAUSE : Le code permanent de la transaction est invalide.

ACTION : Le code permanent doit être valide, c'est-à-dire que les quatre premières positions doivent être alphabétiques et que les positions 5 à 12 doivent être numériques.

RÉF. : Section : 1.2.1
Champ : Code permanent

E351

CODE D'ÉCOLE/CENTRE ABSENT

CAUSE : Le code d'école-centre de la transaction n'apparaît pas.
Les transactions n'ayant pas de code d'école-centre sont toutes rejetées.

ACTION : Le code d'école-centre doit apparaître sur la transaction.
Retransmettre toutes les transactions qui concernent ce code d'école-centre.

RÉF. : Section : 1.2.1
Champ : Code d'organisme-école-centre

E352

CODE D'ÉCOLE/CENTRE NON NUMÉRIQUE

CAUSE : Des caractères autres que numériques apparaissent dans le code d'école-centre.
Les transactions pour ce code d'école-centre sont toutes rejetées.

ACTION : Le code d'école-centre doit être numérique sur la transaction.
Retransmettre toutes les transactions qui concernent ce code d'école-centre.

RÉF. : Section : 1.2.1
Champ : Code d'organisme-école-centre

E353

CODE ORGANISME/ÉCOLE-CENTRE NON RECONNU

CAUSE : Le code d'école-centre est invalide.
Les transactions pour ce code d'école-centre sont toutes rejetées.

ACTION : Les trois premières positions du code d'école-centre doivent être inférieures à «800» ou égales à «997».

Retransmettre toutes les transactions qui concernent ce code d'école-centre.

RÉF. : AUCUNE

E354

CODE ORGANISME/ÉCOLE-CENTRE INEXISTANT AU SIO

CAUSE : L'organisme transmetteur ou le code d'école-centre n'apparaît pas dans la banque SIO pour le cycle associé à l'année financière de la transaction.
Les transactions pour cet organisme transmetteur ou ce code d'école-centre sont toutes rejetées.

ACTION : L'organisme transmetteur et le code d'école-centre doivent apparaître dans le système SIO.
Retransmettre toutes les transactions qui concernent cet organisme transmetteur ou ce code d'école-centre.

RÉF. : Section : 1.2.1
Champ : Code d'organisme-école-centre

E355

CODE ÉCOLE/CENTRE NON DÉCLARÉ ACTIF À SESAME

CAUSE : Le code d'école-centre apparaît dans la banque SIO, mais l'indicateur de statut indique que l'école n'est pas active dans le système SESAME.
Les transactions pour ce code d'école-centre sont toutes rejetées.

ACTION : Le code d'école-centre doit être déclaré actif dans SESAME dans le système SIO.
Retransmettre toutes les transactions qui concernent ce code d'école-centre.

RÉF. : Section : 1.2.1
Champ : Code d'organisme-école-centre

E357

NUMÉRO DE CARTE DOIT ÊTRE ÉGAL À '01'

CAUSE : Le numéro de carte est invalide.

ACTION : Le numéro de carte doit toujours être égal à «01».

RÉF. : Section : 1.2.1
Champ : Numéro de carte

E358

ANNÉE DE FINANCEMENT ABSENTE

CAUSE : L'année de financement n'apparaît pas dans la transaction.

ACTION : L'année de financement doit apparaître dans la transaction.

RÉF. : Section : 1.2.1
Champ : Année de financement

E359**ANNÉE DE FINANCEMENT NON NUMÉRIQUE**

CAUSE : L'année de financement n'est pas numérique.

ACTION : L'année de financement doit être numérique.

RÉF. : Section : 1.2.1
Champ : Année de financement

E360**ANNÉE DE FINANCEMENT NON AUTORISÉE DANS LA BANQUE DES PARAMÈTRES**

CAUSE : L'année de financement indiquée dans la transaction n'est pas autorisée.

ACTION : L'année de financement doit être autorisée, c'est-à-dire qu'elle doit correspondre à la première année de l'année financière du cycle courant ou du cycle précédent.

RÉF. : Section : 1.2.1
Champ : Année de financement

E361**ANNÉE DE SANCTION DE L'ÉPREUVE ABSENTE ET OBLIGATOIRE**

CAUSE : L'année de sanction de l'épreuve n'apparaît pas.

ACTION : L'année de sanction doit apparaître.

RÉF. : Section : 1.2.1
Champ : Année de sanction

E363

ANNÉE DE SANCTION DE L'ÉPREUVE NON NUMÉRIQUE

CAUSE : L'année de sanction n'est pas numérique.

ACTION : L'année de sanction doit être numérique.

RÉF. : Section : 1.2.1
Champ : Année de sanction

E364

SESSION DE SANCTION DE L'ÉPREUVE ABSENTE ET OBLIGATOIRE

CAUSE : La session de sanction n'apparaît pas.

ACTION : La session de sanction doit apparaître.

RÉF. : Section : 1.2.1
Champ : Session de sanction

E367

VALEUR POUR SESSION DE SANCTION DE L'ÉPREUVE INVALIDE

CAUSE : La session de sanction est invalide.

ACTION : Les valeurs possibles pour la session de sanction correspondent aux lettres de «A» à «L» inclusivement.

RÉF. : Sections : 1.1, 1.2.1
Champ : Session de sanction

E368

ANNÉE-SESSION NON RATTACHÉE À L'ANNÉE DE FINANCEMENT

CAUSE : L'année-session de sanction de la transaction n'est pas rattachée à l'année de financement de la transaction.

ACTION : Pour les sessions de sanction de «G» à «L», l'année de sanction doit être égale à l'année de financement.
Pour les sessions de sanction de «A» à «F», l'année de sanction doit être égale à l'année de financement + 1.

RÉF. : Sections : 1.1, 1.2.1
Champ : Année-session

E369

TRANSACTION NON PERMISE POUR L'ANNÉE/SESSION

CAUSE : L'année-session de la transaction n'est pas permise pour une année de financement autorisée dans la banque des paramètres de SESAME.

ACTION : Communiquer avec le fournisseur de services.

RÉF. : AUCUNE

E371

CODE D'ÉPREUVE ABSENT

CAUSE : Le code d'épreuve n'apparaît pas.

ACTION : Le code d'épreuve de la transaction doit apparaître.

RÉF. : Section : 1.2.1
Champ : Code d'épreuve

E372

NUMÉRO DE GROUPE INVALIDE

CAUSE : Le numéro de groupe est invalide.

ACTION : Si présent, le numéro de groupe doit être numérique.

RÉF. : Section : 1.2.1
Champ : Numéro de groupe

E373

TYPE DE SERVICE (ANCIENNE VALEUR) ABSENT

CAUSE : Le type de service (ancienne valeur) n'apparaît pas.

ACTION : Le type de service (ancienne valeur) doit apparaître.

RÉF. : Section : 1.2.1
Champ : Type de service (ancienne valeur)

E375

VALEUR DU TYPE DE SERVICE (ANCIENNE VALEUR) INVALIDE

CAUSE : Le type de service (ancienne valeur) est invalide.

ACTION : La valeur du type de service (ancienne valeur) doit être l'une des valeurs permises.

RÉF. : Section : 1.1.3.1

E377

SOURCE DE FINANCEMENT (ANCIENNE VALEUR) ABSENTE

CAUSE : La source de financement (ancienne valeur) n'apparaît pas.

ACTION : La source de financement (ancienne valeur) doit apparaître.

RÉF. : Section : 1.2.1
Champ : Source de financement (ancienne valeur)

E379

VALEUR DE LA SOURCE DE FINANCEMENT (ANCIENNE VALEUR) INVALIDE

CAUSE : La source de financement est invalide.

ACTION : La source de financement (ancienne valeur) doit être alphabétique et sa valeur doit être l'une des valeurs permises.

RÉF. : Section : 1.1.3.2

E381

VALEUR DU TYPE DE SERVICE (NOUVELLE VALEUR) INVALIDE

CAUSE : Le type de service (nouvelle valeur) est invalide.

ACTION : La valeur du type de service (nouvelle valeur) doit être l'une des valeurs permises.

RÉF. : Section : 1.1.3.1

E382

SOURCE DE FINANCEMENT (NOUVELLE VALEUR) INVALIDE

CAUSE : La source de financement (nouvelle valeur) est invalide.

ACTION : La valeur de la source de financement (nouvelle valeur) doit être l'une des valeurs permises.

RÉF. : Section : 1.1.3.2

E384

VALEUR TRANSMISE COMME RANG CINQUIÈME INVALIDE

CAUSE : La valeur du rang cinquième apparaît mais n'est pas numérique.

ACTION : Le rang cinquième doit être numérique ou en blanc.

RÉF. : Section : 1.2.1 tableau 2

E385

RÉSULTAT NUMÉRIQUE HORS LIMITE

CAUSE : Le résultat à l'épreuve est plus grand que «100».

ACTION : Le résultat à l'épreuve doit être compris entre «000» et «100» inclusivement.

RÉF. : AUCUNE

E386

VALEUR TRANSMISE POUR LE CODE DE TRAITEMENT INVALIDE

CAUSE : Le code de traitement est invalide.

ACTION : La valeur du code de traitement utilisé dans la transaction doit être « » (valeur en blanc), «A», «B», «F», «T», «W» ou «X».

RÉF. : Sections : 1.1.2, 1.2.1

E387

RÉSULTAT À L'ÉPREUVE ABSENT

CAUSE : Le résultat à l'épreuve n'apparaît pas.

ACTION : Le résultat à l'épreuve est obligatoire pour les codes de traitement « », «A» et «F».

RÉF. : Sections : 1.1.2, 1.2.1 (tableau 2)

E388

RANG CINQUIÈME ABSENT POUR RÉSULTAT NUMÉRIQUE

CAUSE : Le résultat à l'épreuve est numérique et le rang cinquième n'apparaît pas.

ACTION : Le rang cinquième est obligatoire lorsque le résultat à l'épreuve est numérique, pour les codes de traitement « », «A» et «F».

RÉF. : Sections : 1.1.2, 1.2.1 (tableau 2)

E390**NOUVELLE VALEUR DE FINANCEMENT UNIQUEMENT POUR CODE A ET X**

CAUSE : Le type de service (nouvelle valeur) ou la source de financement (nouvelle valeur) apparaît pour les codes de traitement suivants : « », «B», «F», «T» et «W».

ACTION : Pour ces codes de traitement, les données de financement (type de service ou source de financement, nouvelles valeurs) ne doivent pas apparaître.

RÉF. : Sections : 1.1.2, 1.2.1 (tableau 2)

E391**RÉSULTAT À L'ÉPREUVE PRÉSENT AVEC CODE B, T OU W**

CAUSE : Le résultat à l'épreuve apparaît pour les codes de traitement suivants : «B», «T» et «W».

ACTION : Pour ces codes de traitement, le résultat à l'épreuve ne doit pas apparaître.

RÉF. : Sections : 1.1.2, 1.2.1 (tableau 2)

E392**RANG CINQUIÈME PRÉSENT AVEC CODE B, T OU W**

CAUSE : Le rang cinquième apparaît pour les codes de traitement suivants : «B», «T» et «W».

ACTION : Pour ces codes de traitement, le rang cinquième ne doit pas apparaître.

RÉF. : Sections : 1.1.2, 1.2.1 (tableau 2)

E393

RÉSULTAT À L'ÉPREUVE OU RANG CINQUIÈME PRÉSENT ET CODE X

CAUSE : Le résultat à l'épreuve ou le rang cinquième apparaît et le code de traitement est «X».

ACTION : Pour ce code de traitement, le résultat à l'épreuve et le rang cinquième ne doivent pas apparaître.

RÉF. : Sections : 1.1.2, 1.2.1 (tableau 2)

E394

CODE X ET AUCUNE NOUVELLE DONNÉE DE FINANCEMENT

CAUSE : Le type de service et la source de financement n'apparaissent pas pour un code de traitement «X».

ACTION : Au moins un des deux champs suivants doit apparaître : type de service (nouvelle valeur) ou source de financement (nouvelle valeur).

RÉF. : Sections : 1.1.2 1.2.1 (tableau 2)

E395

CODE ORGANISME TRANSMIS INEXISTANT AU SIO

CAUSE : Le code d'organisme transmis n'apparaît pas dans le SIO pour le cycle associé à l'année financière de la transaction.
Les transactions pour le code d'organisme transmis sont toutes rejetées.

ACTION : Le code d'organisme transmis doit apparaître dans le SIO.
Retransmettre toutes les transactions qui concernent le code d'organisme transmis.

RÉF. : Section : 1.2

E396

CODE ORGANISME TRANSMIS NON DÉCLARÉ ACTIF À SESAME

CAUSE : Le code d'organisme transmis apparaît dans le SIO, mais l'indicateur de statut indique que l'organisme n'est pas actif dans le système SESAME.
Les transactions pour le code d'organisme transmis sont toutes rejetées.

ACTION : Le code d'organisme transmis doit être déclaré actif dans SESAME dans le système SIO.
Retransmettre toutes les transactions qui concernent le code d'organisme transmis.

RÉF. : Section : 1.2

E434

⇒ **TYPE DE SERVICE NON PERMIS POUR LA SOURCE DE FINANCEMENT**

CAUSE : Le type de service «1 ou A» utilisé pour des cours donnés et sanctionnés par le Ministère a été transmis avec la source de financement «W».

ACTION : La source de financement «W» doit être envoyée avec l'un des types de service suivants : 2 ou B - pour examens seulement, 3 ou C pour acquis extrascolaires, 6 ou F pour résultat sans service rendu.
Retransmettre avec la source de financement appropriée.

RÉF. : Sections : 1.1.3.1, 1.1.3.2

E482

ORGANISME TRANSMETTEUR NON AUTORISÉ POUR CETTE ANNÉE FINANCIÈRE

CAUSE : L'organisme transmetteur n'est pas autorisé à transmettre des données pour l'année financière de la transaction ou encore le mode de transmission n'est pas permis pour cet organisme transmetteur (projets, *remotes*).
Les transactions pour cet organisme transmetteur sont toutes rejetées.

ACTION : L'organisme transmetteur doit apparaître dans le SIO pour l'année financière de la transaction et doit aussi contenir les données des stations (projets, *remotes*).
Retransmettre toutes les transactions qui concernent cet organisme transmetteur.

RÉF. : AUCUNE

E503

RANG CINQUIÈME NON COMPRIS ENTRE 1 ET 5

CAUSE : La valeur du rang cinquième ne fait pas partie des valeurs suivantes : 1, 2, 3, 4, 5 ou « ».

ACTION : Si le rang cinquième est numérique, les valeurs possibles sont de 1 à 5.

RÉF. : AUCUNE

E600

CODE DE TRAITEMENT NON DISPONIBLE

CAUSE : Le code de traitement de la transaction est «R». Ce code de traitement n'est plus disponible avec la transaction 76 pour transmettre dans SESAME.

ACTION : AUCUNE

RÉF. : AUCUNE

NOTES :

D'autres messages (de type «S») qualifiés de «SÉVÈRES» peuvent apparaître au moment de la transmission dans le système SESAME.

Si l'un ou plusieurs de ces messages apparaissent au moment de la transmission d'un lot de transactions, le fournisseur de services devra en être avisé.

Dans le cas d'un ou de plusieurs messages d'erreurs qui sont générés pour une carte contenant deux transactions, la carte complète est rejetée.

Pour savoir si une carte contient deux transactions, vérifier la donnée CODE D'ÉPREUVE dans la liste des messages de rejets (099-CM-02).

*Messages de rejets au moment
de la validation-mise à jour des données
de sanction de la formation professionnelle (FP)*

**MESSAGES DE REJETS AU MOMENT DE LA VALIDATION-MISE À JOUR
DES DONNÉES DE SANCTION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (FP)**

E300

CHIFFRE VÉRIFICATEUR DU CODE PERMANENT ERRONÉ

CAUSE : Le chiffre vérificateur (dernier caractère du code permanent) est erroné, ce qui signifie que le dossier est en erreur.

ACTION : Vérifier le code permanent.

E301

CODE PERMANENT PRÉSENT DANS GIDE ET ABSENT DANS LA BANQUE ÉLÈVES

CAUSE : Aucune déclaration d'effectif scolaire de la formation professionnelle n'a été transmise pour ce dossier.

ACTION : Transmettre une déclaration d'effectif scolaire de la formation professionnelle (DCFP, Tx.18).
Retransmettre la transaction 76.

E303

CODE PERMANENT ABSENT DE GIDE ET DE LA BANQUE ÉLÈVES

CAUSE : Aucune demande d'attribution de code permanent n'a été transmise à GIDE. De la même façon, aucune déclaration d'effectif scolaire de la formation professionnelle n'a été transmise pour ce dossier.

ACTION : Transmettre d'abord une demande d'attribution de code permanent à GIDE.
Transmettre ensuite une déclaration d'effectif scolaire de la formation professionnelle (DCFP, Tx.18).
Retransmettre la transaction 76.

E304

DOSSIER INACTIF

CAUSE : Le dossier de l'élève n'est plus actif depuis au moins deux ans.

ACTION : Transmettre une déclaration d'effectif scolaire de la formation professionnelle (DCFP, Tx.18) afin de réactiver le dossier.

Note : Ce message est généré, pour la première transaction lorsque, pour une même année-session, plusieurs transactions correspondent au même dossier d'élève. C'est le message E331 qui sera généré pour les transactions subséquentes.

E308

CODE D'ÉPREUVE ABSENT DE LA BANQUE DES ÉPREUVES

CAUSE : Le code d'épreuve n'apparaît pas dans la banque des épreuves de SESAME. Ce message apparaît aussi lorsque le résultat est jugé non transmissible.

ACTION : Vérifier le code d'épreuve de la transaction.

E309

ÉPREUVE INACTIVE

CAUSE : L'année-session de la transaction n'est pas comprise à l'intérieur de la période d'application de l'épreuve.

ACTION : Vérifier l'année-session de la transaction.

E315

PLUS DE 360 OCCURRENCES D'ÉPREUVES

CAUSE : Le nombre d'épreuves présentes au dossier pour la sanction s'élève à 360. On ne peut créer une nouvelle épreuve, puisque le nombre maximal est atteint.

ACTION : Communiquer avec la Direction de la sanction des études.

E319

ÉLÈVE DE MOINS DE 11 ANS

CAUSE : L'élève dont le code permanent apparaît dans la transaction est âgé de moins de 11 ans.

ACTION : Vérifier la validité du code permanent.

E330

RÉGIME DE SANCTION AUTRE QUE 2 ET 3

CAUSE : Le régime de sanction est différent du régime transitoire (2) ou du nouveau régime (3).

ACTION : Faire modifier le régime de sanction de l'élève par une déclaration de fréquentation dans le système DCS avant de retransmettre.

E331

TRANSACTION NON TRAITÉE, DOSSIER INACTIF

CAUSE : L'élève dont le code permanent apparaît dans la transaction a déjà été établi comme étant inactif depuis au moins deux ans.

ACTION : Se reporter à l'action du message E304.

Note : Ce message est généré, pour la deuxième transaction et pour toutes les autres, lorsque, pour une même année-session, plusieurs transactions correspondent au même dossier d'élève. Seule la première transaction génère le message E304.

E332

CODE PERMANENT ABSENT DE LA BANQUE ÉLÈVES ET INACTIF À GIDE

CAUSE : Aucune déclaration d'effectif scolaire de la formation professionnelle n'a été transmise pour ce dossier.
De plus, le code permanent est inactif dans GIDE.

ACTION : Demander à GIDE de réactiver le code permanent en soumettant une demande d'attribution de code permanent.
Transmettre ensuite une déclaration d'effectif scolaire de la formation professionnelle (DCFP, Tx.18).

E333

**NOUVEAU CP XXXXXXXXXXXXXXXX ABSENT BANQUE ÉLÈVES
ANCIEN=XXXXXXXXXXXXXXXX**

CAUSE : Le code permanent transmis a été changé pour un nouveau code.
Aucune déclaration d'effectif scolaire de la formation professionnelle n'a été transmise pour le dossier de la transaction.

ACTION : Transmettre une déclaration d'effectif scolaire de la formation professionnelle (DCFP, Tx.18) avec le nouveau code permanent.

E397

AUCUNE DÉCLARATION D'EFFECTIF POUR CET ÉLÈVE

CAUSE : Il n'existe aucune déclaration d'effectif scolaire pour l'élève concerné.

ACTION : Vérifier les données de la transaction.
Transmettre une déclaration d'effectif scolaire de la formation professionnelle (DCFP, Tx. 18) avec les données de la transaction.

E399

L'ÉPREUVE DOIT ÊTRE DE CLASSE 7 OU 9

⇒ **CAUSE :** L'épreuve transmise n'est pas une épreuve de la formation professionnelle semi-spécialisée ou de la formation professionnelle.

ACTION : Transmettre uniquement des épreuves de la formation professionnelle semi-spécialisée ou de la formation professionnelle.

E460

DOSSIER INACTIF EN FP

CAUSE : Aucune déclaration d'effectif scolaire n'existe pour l'année en cours ou le dossier touche uniquement la formation générale.

ACTION : Transmettre une déclaration d'effectif scolaire de la formation professionnelle (DCFP, Tx. 18) pour l'année en cours ou s'assurer que la transaction 76 concerne bien l'année en cours.

E461

NON-CORRESPONDANCE DES RENSEIGNEMENTS DE FINANCEMENT

CAUSE : Les données relatives au financement (type de service ou source de financement) précisées sur la transaction ne correspondent pas aux données apparaissant au dossier pour la même épreuve, la même école, le même groupe et la même année-session.

ACTION : Vérifier les données relatives au financement de la transaction. Si les données sont exactes, communiquer avec le fournisseur de services.

E462

DONNÉES RELATIVES AU FINANCEMENT DÉJÀ RADIÉES

CAUSE : Une transaction de radiation des données relatives au financement (Tx.76«W») a été utilisée. Les données relatives au financement transmises sont déjà radiées du dossier.

ACTION : Aucune action n'est nécessaire.

E519

RÉSULTAT TX XXX INFÉRIEUR AU DOSSIER: XXX

CAUSE : Une transaction de modification de résultat (Tx.76«A») a été utilisée. Le résultat transmis a déjà été publié et il est inférieur ou égal à celui qui apparaît au dossier.

ACTION : S'il est justifié de modifier un résultat à la baisse, entreprendre une démarche d'ordre administratif auprès de la Direction de la sanction des études afin d'apporter un correctif au résultat publié. Se référer au présent guide pour connaître la façon de procéder.

CRÉATION ET RÉSULTAT DÉJÀ PRÉSENT

CAUSE : Pour ce message trois situations peuvent en être la cause :

- Une transaction de création d'un nouveau résultat pour une épreuve a été utilisée. Il s'agit d'une transaction (Tx. 76) dont le code de traitement est à blanc. Un résultat existe déjà à la sanction et au financement pour la même épreuve, la même année-session, la même école et le même type de service.
- Une transaction pour forcer la création d'un nouveau résultat a été utilisée. Il s'agit d'une transaction (Tx. 76) dont le code de traitement est égal à «F». Un résultat existe déjà à la sanction et au financement pour la même année-session. Une transaction pour forcer un résultat doit s'appliquer à une année-session antérieure ou ultérieure.
- Une transaction pour inscrire une absence à un résultat a été utilisée. Il s'agit d'une transaction (Tx. 76) dont le code de traitement est égal à «T». Un résultat existe déjà à la sanction et au financement pour la même année-session. Une transaction pour inscrire une absence ne peut se faire s'il existe déjà un résultat.

ACTION : Si on désire modifier un résultat, utiliser une transaction de modification de résultat (Tx.76) avec le code de traitement égal à «A».

Si on désire forcer un nouveau résultat, s'assurer d'inscrire une année-session antérieure ou ultérieure à celle déjà existante.

Si on désire remplacer un résultat par une absence, suivre la procédure indiquée à la partie 1 du guide de transmission des données.

Il est aussi possible que la transaction ait été transmise plus d'une fois. Dans ce cas, aucune action n'est nécessaire, puisque le résultat est déjà inscrit dans le dossier.

E535

ANNULATION ET RÉSULTAT ABSENT

CAUSE : Une transaction d'annulation d'un résultat (Tx.76«B») a été utilisée. Aucun résultat n'existe dans les données de sanction.

ACTION : Aucune action n'est nécessaire.

E536

ANNULATION ET RÉSULTAT PUBLIÉ

CAUSE : Une transaction d'annulation d'un résultat (Tx.76«B») a été utilisée. Le résultat transmis est déjà publié.

ACTION : Utiliser une transaction de radiation des données de financement (Tx.76«W») et entreprendre ensuite une démarche d'ordre administratif auprès de la Direction de la sanction des études afin d'apporter un correctif au résultat publié. Se référer au présent guide pour connaître la façon de procéder.

E565

GROUPE TRANSACTION XX DIFFÉRENT DU GROUPE XX POUR ÉPREUVE XXXXXX

CAUSE : Le groupe inscrit sur la transaction est différent du groupe apparaissant dans les données de sanction.

ACTION : Vérifier les données de la transaction.

E566

ÉCOLE TX XXXXXX DIFFÈRE DE ÉCOLE XXXXXX POUR ÉPREUVE XXXXXX

CAUSE : Un résultat est déjà inscrit dans les données de sanction pour la même année-session et pour la même épreuve que celles de la transaction mais avec un code d'école différent.

ACTION : Vérifier les données de la transaction.

E570

RÉSULTAT DÉJÀ PRÉSENT ET ÉGAL À CELUI DE LA TRANSACTION

CAUSE : Il existe un résultat relatif aux données de sanction et celui-ci correspond au résultat inscrit sur la transaction, pour la même épreuve et la même année-session.

ACTION : Si la transaction de modification de résultat (Tx.76«A») a été utilisée uniquement pour effectuer une modification aux données de financement, utiliser plutôt la transaction de modification des données de financement (Tx.76«X»).

E574

NOTE 'SUC' OU 'ECH' POUR RÉSULTAT EN % SEULEMENT

CAUSE : Le résultat transmis est «SUC» ou «ECH», mais la forme permise pour indiquer le résultat doit être numérique.

ACTION : Transmettre un résultat numérique qui exprime un pourcentage.

E576

NOTE EN % POUR RÉSULTAT 'SUC' OU 'ECH' SEULEMENT

CAUSE : Le résultat transmis est numérique mais la forme permise pour indiquer le résultat doit être alphabétique.

ACTION : Transmettre un résultat alphabétique tel que «SUC» ou «ECH».

E588

PLUS DE 200 OCCURRENCES AU FINANCEMENT

CAUSE : Le nombre d'inscriptions au financement s'élève à 200. On ne peut créer une nouvelle inscription, puisque le nombre maximal est atteint.

ACTION : Communiquer avec la Direction de la sanction des études.

E590

RÉSULTAT ABSENT À LA SANCTION

CAUSE : Un résultat différent de ABD (abandon) existe dans les données du financement, mais aucun résultat n'apparaît dans les données de sanction.

ACTION : Dans le cas d'une transaction de modification de résultat (Tx.76«A») où le résultat a déjà été annulé, il faudra utiliser une transaction de création d'un nouveau résultat (Tx.76« »). Dans le cas d'une transaction d'annulation de résultat (Tx.76«B») où la présence d'un résultat au financement est anormale, communiquer avec la Direction de la sanction des études afin de régulariser la situation.

E592

RÉSULTAT ABSENT

CAUSE : Il n'existe aucun résultat dans les données de sanction et dans les données du financement pour l'épreuve et l'année-session de la transaction.

ACTION : L'action proposée est différente selon le code de traitement utilisé.

- «A» : Utiliser une transaction de création d'un nouveau résultat (Tx.76« »).
- «B» ou «W» : Radiation inutile, les données sont déjà absentes (aucune action).
- «X» : Utiliser une transaction de création d'un nouveau résultat (Tx.76« ») avec les nouvelles données de financement.

E599

**DONNÉES DE FINANCEMENT DÉJÀ PRÉSENTES : SOURCE FIN.= X
TYPE SER.= X**

CAUSE : Une transaction de modification des données de financement (Tx.76«A», «X») a été utilisée. Les nouvelles données transmises existent déjà dans le dossier.

ACTION : Vérifier les données de la transaction.

E618

RÉSULTAT SUPÉRIEUR OU ÉGAL PRÉSENT POUR ANNÉE/SESSION ANTÉRIEURE

CAUSE : Un résultat supérieur ou égal au résultat de la transaction apparaît déjà dans les données de sanction pour une année-session antérieure.

ACTION : Vérifier les données de la transaction.
Si, pour des raisons pédagogiques, la commission scolaire veut ajouter un résultat dans les données de sanction, une transaction pour forcer l'ajout d'un résultat (Tx.76«F») pourra être utilisée.

E619

RÉSULTAT INFÉRIEUR OU ÉGAL PRÉSENT POUR UNE ANNÉE-SESSION ULTÉRIEURE

CAUSE : Un résultat inférieur ou égal au résultat de la transaction apparaît dans les données de sanction pour une année-session ultérieure.

ACTION : Vérifier les données de la transaction.
Si, pour des raisons pédagogiques, la commission scolaire veut ajouter un résultat dans les données de sanction, une transaction pour forcer l'ajout d'un résultat (Tx.76«F») pourra être utilisée.

E621

RÉSULTAT DÉJÀ PRÉSENT MAIS POUR AUTRE SOURCE DE FINANCEMENT

CAUSE : Une transaction de création d'un nouveau résultat (Tx.76« ») a été utilisée. Les données relatives aux épreuves et à l'année-session correspondent aux renseignements du dossier mais la source de financement est différente.

ACTION : Vérifier la source de financement de la transaction. Si la source de financement est valide, utiliser une transaction de modification des données de financement (Tx.76«X»).

E622

RÉSULTAT PRÉSENT À LA SANCTION ET ABSENT AU FINANCEMENT

CAUSE : Un résultat existe dans les données de sanction mais aucun résultat n'apparaît dans les données du financement.

ACTION : Vérifier si le résultat est présent dans SAGE. Dans l'affirmative, faire une demande de destruction des résultats simultanément dans SAGE et dans SESAME en précisant les codes d'épreuves. À la suite de la confirmation des destructions, retransmettre les données dans le système SESAME en utilisant la transaction 76. Dans les autres cas, communiquer avec la Direction de la sanction des études.

E894

DÉCL. ANNULÉE OU AUCUNE CORRESPONDANCE SOURCE FINANCEMENT

CAUSE : La source de financement de la transaction ne correspond pas à aucune déclaration existante ou correspond uniquement à une déclaration annulée.

ACTION : Vérifier les données de la transaction et celles des déclarations d'effectifs et corriger selon le cas la transaction ou la déclaration.

E895

AUCUNE CORRESPONDANCE SUR ANNÉE DE FINANCEMENT OU CODE-ÉCOLE

CAUSE : L'année de financement ou le code-école de la transaction ne correspond pas à aucune déclaration existante.

ACTION : Vérifier les données de la transaction et celles des déclarations d'effectifs et corriger selon le cas la transaction ou la déclaration.

E896

AUCUNE CORRESPONDANCE SUR CODE DE PROGRAMME OU ANNÉE-SESSION

CAUSE : Le code de programme ou l'année-session de l'épreuve de la transaction ne correspond pas à aucune déclaration existante.

ACTION : Vérifier les données de la transaction et celles des déclarations d'effectifs et corriger selon le cas la transaction ou la déclaration.

E897

ÉPREUVE ABSENTE DANS LE SYSTÈME SESAME

CAUSE : Le code d'épreuve de la transaction n'existe pas dans la banque des épreuves du système SESAME.

ACTION : Corriger le code d'épreuve et transmettre à nouveau.

I300

CHANGEMENT DE CODE PERMANENT

CAUSE : Le code permanent de la transaction a fait l'objet d'un changement. La mise à jour du dossier a été effectuée avec le nouveau code permanent.

AVIS : Le code permanent a été modifié dans le dossier. Transmettre à l'avenir avec le nouveau code permanent.

I507

TRANSACTION REJETÉE À LA SANCTION ET RETENUE POUR LE FINANCEMENT

⇒ **CAUSE :** Une transaction de création d'un nouveau résultat (Tx.76« ») a été utilisée. Le résultat transmis est inférieur ou égal à celui qui apparaît au dossier et le type de service est différent.

AVIS : Aucune action n'est nécessaire. Seul le résultat le plus élevé sera retenu dans les données de sanction.
L'école sera financée pour les deux services.

I508

**RÉSULTAT MODIFIÉ EPRV : XXXXXX ANNÉE-SESSION : AAA ANC : XXX
NOUV : XXX**

⇒ **CAUSE :** Une transaction de création d'un nouveau résultat (Tx76« ») a été utilisée. Le nouveau résultat transmis est supérieur à celui qui est au dossier et le type de service est différent.

AVIS : Aucune action n'est nécessaire. Le résultat qui apparaît dans les données de sanction sera corrigé et remplacé par le résultat de la transaction.

I510

RÉSULTAT PRÉSENT À LA SANCTION ET RÉACTIVÉ AU FINANCEMENT

CAUSE : Une transaction de création d'un nouveau résultat (Tx.76« ») a été utilisée. Le résultat transmis est identique au résultat des données de sanction et est déjà radié dans les données du financement.

AVIS : Aucune action n'est nécessaire. Le financement est réactivé.

I599

LE LOT TRAITÉ NE CONTIENT AUCUN MESSAGE

CAUSE : Il n'y a aucun message d'avis ou de rejet pour le lot traité.

AVIS : Aucune action n'est nécessaire.
Ce message indique à l'usager que le lot a été traité normalement sans aucun avis ni rejet.